

Mutuelle du Pays Martégal

"Gamme Particuliers"

Prestations servies dans le cadre du Parcours de Soins Coordonné		Remboursement sécurité sociale + mutuelle			
	Taux Séc. Soc.	Cannelle	Safran	Paprika	
SOINS COURANTS					
Consultations- Visites - Actes techniques médicaux ATM	70%	100%	100%	100%	
Radiologie	70%	100%	100%	100%	
Biologie	60%	100%	100%	100%	
Soins infirmiers, kinésithérapie, orthoptie, orthophonie...	60%	100%	100%	100%	
Appareillage auditif et orthopédique	65%	150%	200%	200%	
Pharmacie	35 et 65%	100%	100%	100%	
<i>Avantage pharmacie mutualiste Contraception 3^e et 4^e génération</i>					
<i>1 forfait/an/personne de moins de 26 ans (sur présentation fact. acquitée)</i>	-	45 €	60 €	70 €	
TRANSPORT accordé par Assurance maladie - limité à 1000€/an/pers	65%	100%	100%	100%	
Participation Forfaitaire Assuré 18€ sur acte > ou égal à 91€	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
DENTAIRE					
Soins dentaires et actes dentaires	70%	100%	100%	100%	
Prothèses dentaires remboursées par l'Assurance Maladie	70%	150%	200%	225%	
Plafond de remboursement/bénéficiaire/an	-	1 000 €	1 200 €	1 400 €	
<i>Avantage centre dentaire mutualiste : Prothèse dentaire remboursée par Ass. maladie</i>					
<i>Limité à la dépense engagée et plafonné à 195 €/an (sur présentation fact. acquitée)</i>	-	50%	50%	50%	
Orthodontie remboursée par l'Ass Maladie	100%	150%	200%	225%	
<i>Avantage centre dentaire mutualiste : Orthodontie remboursée par l'Ass. Maladie</i>					
<i>Forfait/semestre/personne (sur présentation fact. acquitée)</i>	-	-	-	49 €	
OPTIQUE					
Verres, montures, lentilles correctives	65%	100%	100%	100%	
Forfait optique (1)	-	130 €	213 €	228 €	
<i>Avantage "Opticiens mutualistes" (1)</i>					
<i>Avantage "Opticiens mutualistes" Forfait verres multifocaux - 1 pour 2 ans/personne</i>	-	30 €	30 €	30 €	
<i>Non cumulable avec autre forfait optique</i>	-	250 €	275 €	300 €	
Forfait chirurgie laser - Forfait annuel/œil opéré/personne	-	250 €	275 €	300 €	
HOSPITALISATION					
Médicales, chirurgicales, séjours, actes	80%	100%	100%	100%	
Honoraires chirurgiens - anesthésistes ADC - ADA	80%	100%	100%	140%	
Forfait journalier illimité sauf forfait psy 90jours/an/personne	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Séjour accompagnant enfant de moins de 16 ans	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Chambre particulière en chirurgie, maternité, médecine et étab. Spé.(30 jours/an/pers)	-	40€/jour	55€/jour	61€/jour	
Transport ambulance (limité aux ambulances)	65%	100%	100%	100%	
ETABLISSEMENTS ET SEJOURS SPECIALISES (rééducation, convalescence, psychiatrie...)					
Séjour - 60 jours/an/personne	80%	100%	100%	100%	
Forfait journalier - 60 jours/an/personne sauf forfait psy. 90 jours/an/personne	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
CURES					
Honoraires de surveillance	70%	100%	100%	100%	
Soins	65%	100%	100%	100%	
Hébergement et transport remboursés par assurance maladie	65%	100%	100%	100%	
Forfait cure (1)	-	80 €	100 €	122 €	
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES					
Ostéopathie non remboursé par l'Ass. Maladie (1)	-	30% fr réels jusqu'à 50€	30% fr réels jusqu'à 60€	30% fr réels jusqu'à 60€	
Prime naissance (1)	-	75 €	100 €	150 €	
Prothèse capillaire et mammaire remboursée par l'Assurance Maladie (1)	-	150 €	200 €	250 €	
Densitométrie osseuse non remboursée par l'Ass Maladie (1)	-	30 €	35 €	45 €	
Amniocentèse (1)	-	35 €	40 €	45 €	
Un détartrage annuel complet sus et sous gingival (fait en 2 séances maximum)	70%	100%	100%	100%	
Les vaccinations (liste art. R 871,2 CSS. Voir au dos du document)	65%	100%	100%	100%	
Vaccin anti grippe pour personnes âgées de 60 à moins de 65 ans (1)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
PREVOYANCE					
Contrat collectif de prévoyance garanti par la Mutuelle de France prévoyance - Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité - RNM n° 383 143 617					
☞ RISQUE TOUT ACCIDENT (Se référer à la notice pour le détail prestations)					
☞ ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE "15 heures" (Se référer à la notice pour le détail prestations)					

Toutes nos prestations sont versées dans la limite des dépenses engagées. Les taux s'entendent sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) taux en vigueur au 1.1.2009 Tous nos contrats sont des contrats responsables.
Pour les actes Hors Parcours de Soins Coordonné, le remboursement Mutuelle demeure inchangé, mais le taux de remboursement de la Sécurité Sociale peut être minoré.

(1) Tous les forfaits sont limités à la dépense engagée et sont valables 1 fois par an et par bénéficiaire

document non contractuel